2M SECURITE
SARL au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 5 Bis Avenue ROGER LAPEBIE
33140 VILLENAVE-D'ORNON
790 197 222 R.C.S. BORDEAUX

(Ci-après la « ***Société*** »)

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre juin,
À onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle (ci-après l'«**Assemblée Générale**») au siège de la Société, sur la convocation orale qui leur a été faite.

L'Assemblée Générale est présidée par Abderrahmane OUSLIMANI, en sa qualité de Gérant de la Société.

La Présidence de l'Assemblée Générale constate que sont présents :

- Monsieur Mehdi MAHOUCHE, titulaire de 29 980 parts sociales représentant 29 980 voix ;
- Monsieur Christophe CALETTI, titulaire de 20 000 parts sociales représentant 20 000 voix ;
- Monsieur Abderrahmane OUSLIMANI, titulaire de 50 020 parts sociales représentant 50 020 voix.

Soit au total : 100 000 parts sociales sur les 100 000 composant le capital social.

La Présidence de l'Assemblée Générale déclare que l'Assemblée Générale est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux Associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée Générale et sont tenus à leur disposition au siège social. L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexes) ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Les statuts de la Société.

CC MM OA

La Présidence de l'Assemblée Générale précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés dans les délais légaux.

La Présidence de l'Assemblée Générale rappelle à l'Assemblée Générale **l'ordre du jour suivant** :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la Gérance ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Rappel des distributions antérieures de dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant la parole, la Présidence de l'Assemblée Générale ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION N° 1 - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve ces comptes.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 24 811,00 euros, ainsi que l'impôt correspondant d'un montant de 6 203,00 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CC 77 OA

RÉSOLUTION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 504,49 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 25 504,49 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 3 - RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 4 - APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité, les associés concernés par les conventions n'ayant pas participé au vote.

RÉSOLUTION N° 5 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés présents.

CC MOA

Les Associés

Monsieur Mehdi MAHOUCHE



Monsieur Christophe CALETTI

certifié conforme à l'original



Monsieur Abderrahmane OUSLIMANI



SARL 2M SECURITE
5 B AV ROGER LAPEBIE

33140 VILLENAVE D ORNON

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

certifié conforme à l'original

2M SECURITE
SARL au capital de 100 000€
5 Bis Avenue Roger Lapebie
33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05 57 802 802 - Fax : 09 70 62 19 04
Mail : contact@2msecurite.fr
SIRET 790 197 222 00041 - APE : 8010Z
N° TVA : FR 45 790 197 222

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	71 242	28 804	42 438	24 518
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 231		3 231	3 231
	Total de l'actif immobilisé (III)	**74 473**	**28 804**	**45 669**	**27 749**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	883 235	18 338	864 897	802 538
	Autres créances	75 116		75 116	52 994
	Charges constatées d'avance	10 190		10 190	6 154
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	196 649		196 649	224 480
	Total de l'actif circulant (IV)	**1 165 190**	**18 338**	**1 146 852**	**1 086 165**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**1 239 663**	**47 142**	**1 192 521**	**1 113 915**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	968 541	885 102

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000)	100 000	100 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	331 226	209 588
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**25 504**	**121 638**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**466 730**	**441 226**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 225	3 473
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241 376	272 597
	Dettes fiscales et sociales	458 896	389 424
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 294	7 195
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes(1) (IV)	**725 791**	**672 689**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**1 192 521**	**1 113 915**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	725 791	672 689
(2)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 192 521** euros**.**

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	9 786					9 786
	Matériel de transport	10 127		16 895		16	27 006
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 913		18 165		8 628	34 450
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**44 826**		**35 060**		**8 644**	**71 242**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 231					3 231
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 231**					**3 231**
	TOTAL	**48 058**		**35 060**		**8 644**	**74 473**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			6 091	2 018		8 110
	Matériel de transport			101	5 976	16	6 060
	Matériel de bureau, mobilier			14 117	9 145	8 628	14 634
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**20 309**	**17 140**	**8 644**	**28 804**
	TOTAL			**20 309**	**17 140**	**8 644**	**28 804**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	23 417		5 079	18 338
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**23 417**		**5 079**	**18 338**
	TOTAL GENERAL	**23 417**		**5 079**	**18 338**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation			
- financières			
- exceptionnelles }		5 079	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100 000,00	1,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**100 000,00**	**1,0000**	**100 000,00**

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 231		3 231
	Clients douteux ou litigieux	22 005	22 005	
	Autres créances clients	861 229	861 229	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 492	1 492	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	31 170	31 170	
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 454	42 454	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	10 190	10 190	
	TOTAL DES CREANCES	**971 772**	**968 541**	**3 231**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	241 376	241 376		
	Personnel et comptes rattachés	218 298	218 298		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 835	65 835		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	171 574	171 574		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 190	3 190		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	9 225	9 225		
	Autres dettes	16 294	16 294		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**725 791**	**725 791**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	9 225			

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

Tableau des affectations de résultat

		31/12/2025
Origines		
1. Report à nouveau antérieur		209 588
2. Résultat de l'exercice		121 638
dont résultat courant après impôts (1) :		
3. Prélèvement sur les réserves (2)		
Affectations		
4. Affectation aux réserves :		
Réserve légale		
Autres réserves		
5. Dividendes (3)		
6. Autres répartitions		
7. Report à nouveau	331 226	
TOTAUX	**331 226**	**331 226**

(1) Le résultat courant est apprécié en fonction de la répartition de l'impôt global visée à l'annexe.
(2) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
(3) S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles.
Indiquer également, s'il y a lieu, le montant correspondant au précompte sur valeurs mobilières.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**774**
Autres créances clients		**774**
FACTURES A ETABLIR	*774*	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**186 740**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**7 320**
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	*7 320*	
Dettes fiscales et sociales		**164 806**
DETTES PROV P/ CONGÉS PAYÉS	*110 695*	
URSSAF TNS A PAYER	*27 445*	
CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYE	*23 046*	
FPC A PAYER	*1 381*	
ETAT CHARGES A PAYER	*1 253*	
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	*986*	
Autres dettes		**14 614**
AVOIRS A ETABLIR	*14 614*	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 190	**10 190**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**10 190**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			